

## Note explicative de remboursement des frais (réservée aux adhérents)

Chers amis,

Pour que le remboursement de vos frais s'effectue le plus rapidement possible lors de votre participation à la Rencontre Annuelle, vous trouverez ci-joint des informations.

Pour être remboursé, vous devez impérativement joindre **tous les justificatifs originaux** de vos dépenses. Pensez donc à les garder précieusement pendant votre voyage.

### **Si vous venez en voiture**

A concurrence d'un billet SNCF 2<sup>ème</sup> classe, les frais kilométriques seront remboursés sur la base de 0,324€ par kilomètre incluant l'essence, entretien, assurance, réparations. C'est-à-dire « forfait de remboursement kilométrique pour usage du véhicule personnel ».

**En train** : Pensez à acheter des billets de train remboursables dans le cas où vous annuleriez votre venue. Conservez les originaux de vos billets (A/R) que vous nous renverrez avec votre note de frais. (Remboursement sur la base de 2<sup>nde</sup> classe).

Merci de faire bénéficier, si vous avez la carte d'invalidité, du tarif réduit de 50% à la personne qui vous accompagne.

### **En avion**

Si vous souhaitez venir nous rejoindre en avion, vous devez effectuer une demande préalable auprès de notre secrétaire générale, Virginie DOUINE. Demande à adresser par mail à :

[secretairegeneral@vaincrelamuco.org](mailto:secretairegeneral@vaincrelamuco.org)

Vous devrez alors faire parvenir l'ensemble de vos justificatifs originaux cartes d'embarquement et factures.

Privilégiez les parkings à tarif réduit pour les voitures laissées dans les parkings des gares et aéroports. Les remboursements des parkings ne sont pris en charge que du vendredi au dimanche.

**En métro, bus, tramway ou RER** : merci de nous fournir les tickets avec votre note de frais.

### **En taxi**

C'est un moyen de transport onéreux. (Demande d'autorisation préalable à notre secrétaire générale)

Si votre état de santé le permet, merci de privilégier les transports en commun ou d'emprunter un taxi à plusieurs.

### **Repas**

Seul le repas du vendredi soir sera remboursé sur la base de **19,10 Euros** par personne, sur présentation de la note du restaurant. Si vous dînez à plusieurs et qu'une seule personne paye, vous devrez indiquer le nom des convives. Les repas de samedi (midi et soir) et dimanche (midi) seront pris à l'hôtel.

### **Divers**

Les factures de téléphone, de mini-bar et de location de film dans les chambres ne sont pas prises en charge par *Vaincre la Mucoviscidose*.

Les contraventions non plus !

Amicalement.

Odile ALCARAZ  
Présidente du groupe des patients adultes